



## avocat ne répondant plus et ne s'occupant plus du dossier

Par **shifette**, le **16/01/2012** à **18:56**

Bonjour, je souhaiterais savoir ce que nous pouvons faire pour forcer notre avocat à nous répondre et à travailler? Suite au divorce de mon compagnon en date de janvier 2011 après trois ans de procédure laborieuse (son avocat n'était jamais dispo, n'allait pas aux audiences et ne montait pas le dossier), nous souhaiterions que la liquidation soit effective pour ne plus entendre parler de tout ça. Mais voilà, son avocat ne répond plus et ne rappelle jamais, il ne transmet pas non plus les pièces nécessaires (le jugement de divorce, les papiers du notaire sur la liquidation) et nous sommes dans l'impasse. Il a porté préjudice à mon compagnon par son attitude au tribunal et nous ne voudrions pas que ça recommence. Je suppose que son ex femme et le notaire doivent attendre des réponses de notre part et ça ne fait vraiment pas sérieux de ne pas les leur donner. Que pouvons nous faire? Merci par avance de votre réponse.